



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

Procès-verbal séance publique du Conseil communautaire du 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.

Etaient présents :

GRANIER Samuel, VINEL Marylène, OLIVIE Benoît, ROZIERES Nathalie, RUFIE Bertin, BESSIERE Jean-Louis, BASTIDE Michel, PRADELS Dominique, BOUYSSOU Yves, COUDERC Jean-Christophe, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FERRAND Myriam, FRAYSSE Kévin, CALVET Jean-Marc, ISSALY Christine, ISSALY Jean-Pierre, MOULY Caroline, PRADELS Michel, GLADIN Nathalie.

Absent ayant donné procuration : PORTIE Serge (procuration à Nathalie ROZIERES), MIRABEL Isabelle (procuration à Jean-Marc CALVET), MARTY Maurice (procuration à Jean-Pierre ISSALY)

Absent excusé : ROUQUETTE Dominique, GANNAC Gisèle, PALAYRET Christian.

Quorum : 14

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

2023 – 35	Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023
2023 – 36	Désignation d'un secrétaire de séance
2023 – 37	Marché de travaux pour la construction d'un centre de loisirs à Rignac
2023 – 38	Demande de subvention au Département – Construction d'un centre de Loisirs
2023 – 39	Mise à disposition de terrain pour la construction du Centre de Loisirs par la commune de Rignac
2023 – 40	DETR 2023 - Programme voirie
2023 – 41	Vente de terrain à la société DECONS – Zone d'activité d'Anglars St-Félix
2023 – 42	Prix du repas à la cantine
2023 – 43	Tarif de la garderie périscolaire
2023 – 44	Mise à disposition de service et de personnel
2023 – 45	Subvention au Comité de sensibilisation pour de Dépistage des cancers en Aveyron
2023 – 46	Désignation d'un délégué au GAL
2023 – 47	Adhésion à l'A.N.E.M
2023 – 48	Modification des statuts du PETR Centre Ouest Aveyron : changement de siège

Délibération n° 2023 – 35 : Institutions et vie politique Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023 qui a été envoyé à chaque membre.

Le Conseil Communautaire approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

Abstentions : 0

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0



Délibération n° 2023 – 36 : Institutions et vie politique Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Kévin Fraysse est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstentions : 0

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Décisions du Président

Monsieur le Président présente les décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire :

- Office de tourisme de Belcastel :
 - SABUT, Photocopieur, 3 455,23 €
- Ecole de Bournazel :
 - Mayran menuiserie, Isolation extérieure, 15 569,82 €
- Centre médical, crèche et RPE
 - Revel enseignes, réalisation des enseignes, 3 240 €
- Ecole de Rignac
 - Jean-Luc Broussy, Aération salle de sieste, 10 008,31 €
- Centre médical
 - Mayran menuiserie, Store extérieur, 2 888,24 €
- Stade
 - SLR, Remplacement projecteurs, 25 809,95 €

Le Conseil Communautaire prend acte de ces décisions.

Décisions du Bureau

Monsieur le Président présente les décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Bureau par le Conseil Communautaire :

Poste de saisonniers :

- 2 postes d'agents contractuels dans le grade d'adjoint technique à temps complet pour l'entretien et l'accueil de la **piscine de Rignac**.
- 1 poste d'agent contractuel dans le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet pour exercer les fonctions de Maître- Nageur Sauveteur à la **piscine de Rignac**.
- 1 poste d'agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 6 heures/semaine pour l'accueil de **l'Office de tourisme du Pays Rignacois**, 12 heures par semaine pour le **bureau d'accueil de tourisme de Belcastel** et 6,75 heures/semaine les remplacements à l'entretien et l'accueil de la piscine de Rignac.
- 1 poste d'agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 24 heures/semaine pour le **bureau d'accueil de tourisme de Bournazel**.

Centre de loisirs :

- 5 h par semaine pour 1 an en raison de l'augmentation des effectifs le mercredi.

Ecole d'Auzits : remaniement de poste

- Un poste d'adjoint d'animation 31 h par semaine en remplacement d'un poste d'ATSEM
- Un poste d'agent technique 28,5 h (existant sur une quotité différente)

Le Conseil Communautaire prend acte de ces décisions.

**Délibération n° 2023 – 37 : Commande publique
Marché de travaux pour la construction d'un centre de loisirs à Rignac**

Exposé :

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire le projet de construction d'un centre de loisirs à Rignac. Après analyse par le maître d'œuvre, il présente les résultats de la consultation lancée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Les entreprises classées n°1 sont reprises dans le tableau ci-après. Pour le lot 1 des compléments d'informations ont été demandés aux entreprises et les résultats ne sont pas encore connus.

LOT	CORPS DE METIER	ENTREPRISE RETENUE	OFFRE €HT
Lot 1	VRD - Variante dalles végétalisées	Demandes complémentaires	
Lot 2	GROS ŒUVRE	EURL CRÉA BÂT SIRMAIN	224 867,71 €
Lot 3	CHARPENTE BOIS	EURL G-BOIS	97 043,74 €
Lot 4	COUVERTURE	EURL G-BOIS/G.LAPORTE	48 689,70 €
Lot 5	ETANCHEITE	PALISSE ET FILS	27 408,32 €
Lot 6	MENUISERIES EXTERIEURES	RT CONCEPT	74 673,00 €
Lot 7	PLATRERIE	VIALARS MICHEL	72 152,92 €
Lot 8	MENUISERIES INTERIEURES	BRAS TURLAN	29 803,51 €
Lot 9	ISOLATION PROJETEE	TOP ISOL	18 516,55 €
Lot 10	CHAPE CARRELAGE	VEYRAC CARRELAGES	18 643,63 €
Lot 11	FAUX PLAFONDS	BELET ISOLATION	35 373,60 €
Lot 12	PEINTURE	GASTON PÈRE ET FILS	15 816,90 €
Lot 13	SOLS SOUPLES	GASTON PÈRE ET FILS	22 473,35 €
Lot 14	ELECTRICITE	JL BROUSSY	51 590,40 €
Lot 15	CVC	JL BROUSSY	126 841,74 €
Lot 16	PHOTOVOLTAIQUE	JL BROUSSY	79 139,60 €

Pour ne pas retarder le démarrage des travaux, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'attribuer ces marchés.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- décide de l'attribution des marchés pour tous les lots à l'exception du lot 1 ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ces marchés ;
- dit que le lot 1 sera attribué à la prochaine séance.

Abstentions : 0

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

**Délibération n° 2023 - 38 : Finances locales
Demande de subvention au Département – construction d'un centre de loisirs**

Exposé :

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de l'attribution de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron et de l'Etat dans le cadre de la DSIL pour la construction du Centre de loisirs.

Il propose de solliciter également l'aide du Département de l'Aveyron, volet « Enfance et Petite enfance ».

Le plan de financement s'établit comme suit :

	Montant € HT
Travaux y compris étude et maître d'œuvre :	1 168 920 €
Subventions :	
CAF	300 000 €
MSA	100 000 €
ETAT - DSIL	272 342 €
EUROPE : FEDER	87 456 €
DEPARTEMENT	175 338 €
TOTAL	935 136 €
Part de la Communauté de Communes	233 784 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- approuve le plan de financement présenté,
- autorise le Président à solliciter la subvention correspondante auprès du Département.

Abstentions : 0 Exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0

Délibération n° 2023 – 39 : Domaine et Patrimoine
Mise à disposition de terrain pour la construction du Centre de Loisirs par la commune de Rignac

Exposé :

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire que la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » est inscrite dans les statuts. Ceci entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence (article 1321-1 du CGCT).

La Communauté de communes a le projet de construire un Centre de loisirs à Rignac pour regrouper en un site les différents accueils de loisirs.

Etant donné la situation idéale pour ce projet du terrain cadastré n° 1782 et n°1088, proche de la salle des fêtes, du gymnase, de l'école de musique, la piscine et le parc de la Peyrade, la Commune de Rignac met à disposition de la Communauté de Communes ces terrains à titre gratuit conformément à l'article L1321-2 du CGCT. Un procès-verbal entre les deux collectivités en précise les conditions.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- approuve les termes du PV de mise à dispositions de bien
- autorise M. le Président à signer le PV avec Mme la 1ère Adjointe de la commune de Rignac
- en tant que de besoin d'effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à cet effet

Abstentions : 0

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Délibération n° 2023 – 40 : Financement locales DETR 2023 - Programme voirie

Exposé :

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que le dossier de demande de subvention pour la Voirie 2023 déposé dans le cadre de la DETR 2023, a reçu une réponse favorable de l'Etat.

Il est nécessaire de mettre à jour le plan de financement pour tenir compte du montant de dépense retenu, du taux et du montant de la subvention.

Ce plan de financement s'établit comme suit :

MONTANT DU PROJET HORS TAXES	200 000 €
Taux de subvention	20 %
Montant de la subvention	40 000 €
Communauté de Communes	160 000 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement présenté.
- Sollicite une subvention de 40 000 € auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023.

Abstentions : 0

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Délibération n° 2023 - 41 : Domaine et patrimoine Vente de terrain à la société DECONS – Zone d'activité d'Anglars St-Félix
--

Exposé :

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que la SAS DECONS se porte acquéreur de 2 terrains de la zone d'activité d'Anglars, cadastrés ZE n° 322 de 6423 m² et ZE n°282 de 7277 m².

Monsieur le Président propose les conditions ci-après :

- Superficie totale : 13 700 m²
- Prix : 10 € hors taxe le m² soit 137 000 euros HT

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise la vente des terrains ZE 322 et 282 au prix de 10 €HT le m² soit 137 000 euros HT à la SAS DECONS
- Autorise Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette vente et notamment l'acte notarié.

Abstentions : 0

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Délibération n° 2023 - 42 : Finances locales Prix du repas à la cantine
--

Exposé :

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que le prix de fourniture des repas des cantines scolaires va augmenter à la rentrée de septembre. Cette augmentation est due à la hausse des prix d'énergie et des matières 1^{ère}.

Le tarif a été discuté en bureau communautaire.

Il est proposé d'augmenter le tarif des cantines scolaires comme suit :

CANTINE	4.50 €/repas
---------	--------------

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à 19 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 4 Abstentions :

- de fixer les prix du repas servi dans les cantines scolaires à 4.50 € à compter de la rentrée de septembre 2023.

Abstentions : 4

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Délibération n° 2023 – 43 : Finances locales Tarif de la garderie périscolaire

Exposé :

Monsieur le Président indique qu' il est proposé de ne pas modifier le prix de la garderie périscolaire à la rentrée de septembre 2023, soit :

GARDERIE	1,77 €/jour
----------	-------------

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Fixe le tarif de la garderie à compter de la rentrée de septembre 2023 à 1.77 € par jour, sans changement par rapport l'année scolaire 2022/2023.



Abstentions : 0

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

**Délibération n° 2023 – 44 : Fonction publique
Mise à disposition de service et de personnel**

Exposé :

M. le Président indique au conseil communautaire qu'il y a lieu de renouveler les conventions de mise à disposition de service et de personnel ayant pour finalité de fixer un cadre juridique et de sécuriser les interventions des agents suivantes :

- aux interventions ponctuelles des agents communaux dans les écoles ou sur la voirie communautaire,
- interventions ponctuelles des agents communautaires dans les communes,
- interventions du service technique de la Commune de Rignac dans les différents équipements communautaires situés dans le bourg centre.

Les nouvelles conventions veilleront à respecter les accords initiaux et à ne pas alourdir la charge financière pour la Communauté de Communes :

- Pour les interventions ponctuelles des agents communaux dans les écoles et sur la voirie communautaire, le coût du service sera neutralisé par le coût de mise à disposition des Communes du service technique de la Communauté.
- Pour les autres bâtiments communautaires situés à Rignac, le nombre d'unités à facturer sera calculé de façon à obtenir un coût proche des facturations actuelles. Les conventions concernant les charges portant sur les répartitions des charges de bâtiments (eau, électricité, chauffage, maintenance...) restent en vigueur.

D'autre part, des conventions de mise à disposition de personnel sont nécessaires entre la Communauté de Communes et le CIAS.

Ces conventions fixent les modalités des mises à disposition et notamment les conditions de remboursement des frais de fonctionnement du service : Ce remboursement s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement.

Après concertation avec les Communes, il est proposé de renouveler les conventions de mise à disposition suivantes :

- **Des communes vers la Communauté de Communes** : Renouvellement de la convention de mise à disposition de service suite à un transfert partiel de compétence entre chaque Commune et la Communauté de Communes (article L5211-4-1-II du CGCT).
- **De la Communauté de Communes vers les Communes** : Renouvellement de la convention de mise à disposition de service de l'EPCI vers une commune membre, entre la Communauté de Communes et chaque Commune (article L5211-4-1-III et IV du CGCT).
- **De la Communauté de Communes vers le CIAS** : Convention de mise à disposition de personnel (loi n°84-53 article 61).

Décision :



Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide d'autoriser le Président à signer l'ensemble de ces conventions.

Abstentions : 0 Exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0

**Délibération n° 2023 – 45 : Finances locales
Subvention au Comité de sensibilisation pour de Dépistage des cancers en Aveyron**

Exposé :

M. le Président indique au conseil communautaire que le Comité de sensibilisation en Aveyron sollicite une aide financière de 500 euros pour les soutenir dans leur mission d'information pour la prévention et le dépistage des cancers auprès des Aveyronnais.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité vote une subvention de 500 euros en faveur de l'Association de dépistage des cancers en Aveyron.

Abstentions : 0 Exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0

**Délibération n° 2023 – 46 : Institutions et vie politique
Désignation d'un délégué au GAL**

Exposé

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que le PETER Centre Ouest Aveyron a été désigné par la Région Occitanie pour traiter les programmes LEADER dans le cadre de la politique européenne pour la période 2021-2027. Cette mise en œuvre nécessite l'installation du comité de programmation qui est l'organe décisionnel du GAL. Il examine, valide et engage les fonds LEADER.

La Communauté de Communes dispose d'un délégué qu'il convient de désigner.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité désigne Dominique ROUQUETTE, délégué au Comité de programmation du GAL.

Abstentions : 0 Exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0

**Délibération n° 2023 – 47 : Finances locales
Adhésion à l'A.N.E.M**

Exposé

M. le Président indique au conseil communautaire qu'il y aurait lieu d'adhérer à l'ANEN (Association Nationale des Elus de Montagne) qui conduit des actions en faveur des collectivités de montagne.

Décision :



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide à l'unanimité d'adhérer à l'ANEM.

Abstentions : 0

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Délibération n° 2023 – 48 : Finances locales Modification des statuts du PETR Centre Ouest Aveyron : changement de siège

Exposé :

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération n° 230413-14 DL du 13 avril 2023 par laquelle le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron a approuvé la modification statutaire relative au changement de siège du PETR Centre Ouest Aveyron.

Considérant ce qui suit :

Le PETR a déménagé du 4 avenue de l'Europe 12000 RODEZ au 4 route de Moyrazès 12026 RODEZ Cedex 9.

Ce changement de domiciliation entraîne une modification des statuts du PETR Centre Ouest Aveyron. Dès lors, en application des dispositions de l'article L.5211-20 du CGCT, la délibération du Comité syndical n° 230413-14 DL du 13 avril 2023a été notifié à la Communauté de Communes du Pays Rignacois qui doit à son tour délibérer dans un délai de 3 mois afin de valider la modification statutaire. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Approuve la modification statutaire relative au changement de siège du PETR Centre Ouest Aveyron, statuts ci-annexés
- Prend acte que le siège du PETR Centre Ouest Aveyron sera situé 4 route de Moyrazès 12026 RODEZ Cedex 9.
- Notifie la présente délibération au Président du PETR Centre Ouest Aveyron

Informations

PLUi

Le PADD est en cours de constitution. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu en juin sur les thématiques ci-après :

- Attractivité du territoire
- Valorisation du cadre de vie

Le PADD sera soumis aux conseils municipaux et au conseil communautaire en octobre prochain.

Circuit VTT

Afin de compléter l'offre d'itinérance VTT, deux nouveaux parcours de difficulté noire ont été créés. Ils passeront dans l'ensemble des communes du territoire intercommunal.



Tourisme

- L'OTPR a commandé la réalisation de vidéos à Ochoechis pour diffuser dans les bureaux des offices, salons, site internet, réseaux sociaux...
- Une double page sur le Tourisme en Pays Rignacois est paru sur le Guide de l'été édité par la Dépêche du Midi.
- Belcastel est sélectionné pour participer au « Village préféré des Français » et représente l'OCCITANIE. Diffusion le vendredi 30 juin à 21h sur France 3.

Enfance jeunesse

L'élaboration d'un PEDT est en cours. Ce projet pédagogique permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de l'enfant.

Prochain conseil communautaire :

Le 4 juillet à 12h
Le 29 août à 20h30

Le Président

Le secrétaire de séance